AR Prefecture
079-257902205-20230710-2023BU0710ACV1-DE
Reçu le 20/07/2023

Parc naturel régional du Marais poitevin

Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 10 juillet 2023

Date de publication : 20/07/2023	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 27/06/2023	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 15 Votes : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 10 juillet 2023, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Coulon (79) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Pascal DUFORESTEL
Guillaume RIOU (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :
Philippe BARRE

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :
Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :
Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Didier TAUPIN (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)
Stéphane COUTTIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Elmano MARTINS
Catherine TROMAS

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :
Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :
Anne-Sophie GUICHET (pouvoir à Elmano MARTINS)

Au titre des communes de Vendée :
Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Vendée :
Gilles BOUTEILLER (pouvoir à Stéphane GUILLON)

LIFE Gouvernance et information sur le climat

AR Prefecture
079-257902205-20230710-2023BU0710ACV1-DE
Reçu le 20/07/2023

LIFE Gouvernance et information sur le Climat

Contexte

Le Marais poitevin est particulièrement concerné par le changement climatique.
Territoire littoral situé en grande partie en dessous du niveau de l'océan, il est confronté aux risques de submersion marine, d'inondation en provenance du bassin-versant, ou encore concerné par l'érosion d'une partie de ses côtes. Ses activités économiques, dépendantes de la disponibilité de la ressource en eau, l'agriculture, la conchyliculture, la sylviculture et le tourisme notamment, sont exposés aux aléas climatiques. Son patrimoine naturel, enjeu international, subit des évolutions qui vont se renforcer dans les années qui viennent. Enfin, dans le Marais en tant que territoire aménagé, habité, les villages et les infrastructures sont impactés par les excès climatiques. Par ailleurs, en tant que zone humide favorable au stockage de carbone, le Marais présente des atouts pour lutter contre le changement climatique

Convaincus de la nécessité d'anticiper les évolutions annoncées et dans une recherche d'équilibre entre l'atténuation, l'adaptation au changement climatique et la prise en compte des usages, les élus du Parc ont souhaité faire du Marais poitevin, un territoire pionnier face au réchauffement climatique.

Dans la continuité des travaux de la commission « climat » qui réunit les 8 EPCI, les collectivités membres du Syndicat mixte et ses partenaires, le Bureau du Parc a souhaité que soit initiée une démarche collective au travers d'un projet de *LIFE Gouvernance et information sur le Climat.* Le programme LIFE est un instrument financier de la Commission européenne, dédié au soutien de projets innovants, privés ou publics, dans les domaines de l'environnement et du climat. Dans le ce cadre, La Commission européenne lance un appel à propositions annuel.

L'objectif du Parc est de mobiliser les habitants et les acteurs du territoire concerné par le changement climatique pour initier une dynamique collective dont émanera la stratégie territoriale.

Les actions principales prévues concernent la création d'un observatoire « climatique » territorial support de données et d'analyses au service des acteurs du Marais et de la gouvernance, l'élaboration d'une nouvelle forme de gouvernance, élargie à différents acteurs du territoire et aux habitants, dont le rôle sera de scénariser les futurs possibles, proposer les orientations d'adaptation et accompagner les acteurs du territoire et le grand public dans un contexte de changement climatique, et le partage et vulgarisation des résultats et des orientations prioritaires à l'issue du projet.

Le Parc poursuit l'objectif de déposer une candidature à l'appel à projets 2023 de la Commission Européenne. Le Parc serait bénéficiaire principal, accompagné des EPCI, le syndicat mixte du bassin de la Sèvre-Niortaise et l'Université de la Rochelle en tant que bénéficiaires associés. Chacun porterait des maîtrises d'ouvrage sur les différentes actions du projet.

Le budget total est estimé à 3 000 000 €.
Le plan de financement envisagé pourrait être le suivant (en cours de calage) : 60 % Europe, ADEME 8%, Régions, Départements, autofinancement, etc.

AR Prefecture

079-257902205-20230710-2023BU0710ACV1-DE
Reçu le 20/07/2023

Décision :

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :
> d'approuver le principe d'une candidature du Parc naturel régional du Marais poitevin en tant que chef de file en réponse à l'appel à projets « LIFE Gouvernance et information sur le climat »
> d'autoriser l'engagement du Parc naturel régional du Marais poitevin dans ce projet pour son compte et pour celui des autres bénéficiaires associés
> d'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes et à signer tous documents permettant la mise en œuvre de ce projet

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE Pascal DUROBESTEL